

COMMISSION DE CONTROLE DE L'AMICALE DU PERSONNEL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport de la commission pour l'année 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les membres de l'Amicale du Personnel du Conseil de l'Europe et après vérification par sondage des comptes et des justificatifs de paiement et d'encaissement fournis par la Trésorière, quitus est donné pour la bonne gestion financière de l'Amicale du Personnel du Conseil de l'Europe au titre de l'année 2018.

Toutefois, nous vous faisons part de quelques observations qui nous paraissent importantes :

1. Inventaire

Suite à notre recommandation sur les comptes 2018, le travail de mise à jour de l'inventaire a bien avancé et nous encourageons sa poursuite en 2019.

2. Prêts solidarité

Nous avons relevé un solde de 912 € concerne un prêt contracté en 2014 par un agent temporaire qui a quitté l'Organisation en 2015. Après maintes relances, et malgré un remboursement de 80 € en février 2018, le premier depuis 2014, le recouvrement de cette dette semble peu probable. Nous conseillons à l'Amicale de considérer le solde dû comme une perte dans les comptes 2019.

Nous avons constaté que sur cinq prêts ouverts au 31 décembre 2018, trois de ces derniers ne sont pas remboursés de façon régulière au courant de l'année. Le Secrétariat de l'Amicale continue de suivre la situation et fait des relances régulières.

3. Subvention Conseil de L'Europe

Nous avons appris que la dernière partie de la subvention du Conseil de l'Europe pour 2018 d'un montant de 3,400 € n'a pas été versé à l'Amicale suite à une erreur de transmission. La procédure actuellement en place requiert l'Administration du Conseil de l'Europe de verser la subvention en premier sur le compte bancaire du Comité du Personnel, qui la verse ensuite sur le compte de l'Amicale.

Cette étape supplémentaire semble inutile et peut, comme constaté cette année, induire des erreurs. Nous appuyons la demande du Président de l'Amicale et de la Présidente du Comité du Personnel pour une modification de la procédure afin que toute subvention soit dorénavant directement versée par l'Administration à l'Amicale.

4. Bibliothèque

Nous avons examiné la comptabilité et les pièces justificatives de la section Bibliothèque de l'Amicale pour l'exercice 2018. La documentation fournie était claire et complète et nous a permis de bien vérifier les dépenses de la période et la situation à la fin d'année.

Nous recommandons néanmoins que le tableau récapitulatif de la Bibliothèque soit modifié afin de refléter la situation indiquée sur le relevé bancaire.

5. Résultat de l'exercice

Le Comité de l'Amicale a voté un budget légèrement en baisse par rapport à celui de 2017. Le résultat de l'année 2018 montre une diminution des recettes d'environ 14,000 € qui s'explique principalement par une réduction de la subvention du Conseil (4 700 €), et des baisses moins importantes sur plusieurs postes de recettes.

Nous notons également une baisse des dépenses de presque 20,000 €, qui concerne notamment les subventions aux sections (-12,100 €) et la fête de Noël (-5 200 €).

Le déficit d'un montant de 4,166 € était aussi inférieur par rapport à celui enregistré pour 2017. Les comptes indiquant des disponibilités de plus de 122,000 € à la fin de 2018, nous considérons que la situation financière de l'Amicale reste solide.

Fait à Strasbourg le 28/03/2019

Joanna BISHOP



Alex BIRICIK

